



**SERVICE
LOGEMENTS
TEMPORAIRES MEYLAN
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022**

**GROUPEMENT DES
POSSIBLES**



I. PREFACE

Le Groupement des possibles est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu, Le Relais Ozanam, Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

- Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;
- L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

- Plus de **2 500 personnes accompagnées chaque année** dont 60 % d'enfants ;
- Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;
- Par quelque 150 salariés ;
- Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

SOMMAIRE

I. PREFACE	2
II. RESUME de l'année écoulée en quelques chiffres	4
III. PRESENTATION DU DISPOSITIF	5-8
A) Contexte de création	5
B) Organisation de l'intervention	6
1. Présentation de l'Oiseau Bleu	6
2. Présentation du service	7
C) Modalités de l'orientation	8
IV. ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE	8-14
A) Analyse des orientations	8-9
B) Bilan des admissions et de l'occupation	9-12
1. Admission	9-10
2. Occupation	10-12
C) Bilan de l'occupation	12-13
V. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	13

II. RESUME de l'année écoulée en quelques chiffres

Le SIAO nous a orienté 1 ménage : 2 ménages ont été admis

- **Nombre de ménages hébergés en 2022** : 7 ménages (15 personnes) dont 7 adultes et 8 enfants
- **Ménages présents au 01/01/2022** : 5 ménages
- **Entrées en 2022** : 2 ménages dont 2 adultes et 1 enfant.
- **Sorties en 2022** : 2 ménages dont 2 adultes et 6 enfants
- **Moyenne de séjour** : 9,5 mois
- **Nombre de journées par ménage réalisées en 2022** : 1582 journées
- **Nombre de journées (par personnes) réalisées en 2022** : 3488 journées
- **Taux d'occupation** : 87%

III. PRESENTATION DU DISPOSITIF

A) Contexte de création

En 1996, la municipalité de Meylan a souhaité mettre en œuvre une politique sociale liée au logement envers des ménages en situation de précarité. En octobre 1996, l'Oiseau Bleu rejoint le groupe de travail déjà constitué. Ce groupe devait étudier la possibilité de création d'une structure d'accueil temporaire sur la commune. Ce projet a été élaboré en lien avec les partenaires institutionnels (Etat, Conseil Départemental). Puis en janvier 1997 signature de la convention entre l'Oiseau Bleu et la commune, nous accueillons le premier ménage en février 1997.

Public visé :

Le projet social vise un public nécessitant ou bénéficiant déjà d'un accompagnement social dispensé soit par le service social de secteur ou par le service spécialisé d'ACTIS ayant en charge le personnel de la mairie de Meylan. Ce dispositif n'est pas en capacité de prendre en charge des publics très marginalisés ou cumulant des problématiques complexes qui relèveraient d'un accueil spécialisé.

Territoire couvert :

Ce dispositif d'hébergement répond en priorité à une demande locale pour des ménages résidant sur Meylan, malgré tout et depuis l'origine une souplesse s'est exercée pour l'accueil de public parfois simplement hébergé mais ayant déjà un ancrage parcellaire sur la commune.

Effectif au 31.12.2022 :

La mission de régulation sociale correspond à 0,28% ETP

Identification du ou des financeurs :

Le financement est assuré par :

- ▶ depuis 2016 la subvention annuelle est versée par le CCAS de MEYLAN,
- ▶ l'allocation ALT (DDCS)
- ▶ la participation à l'hébergement des ménages accueillis par le biais de la redevance

B) Organisation de l'intervention

1. Présentation de l'Oiseau Bleu

L'Association Oiseau Bleu œuvre dans les champs de l'exclusion de la précarité. Depuis sa création, à partir du CHRS, l'association a répondu à l'évolution des besoins en hébergement des publics en difficultés, particulièrement les femmes avec enfants et les familles, en innovant en matière d'hébergement (CHRS, Résidences Sociales, Hébergement temporaire), de logement (Maisons Relais/Pension de famille, service de suite) et d'accompagnement (social, à la santé, à l'emploi, à la parentalité) sur l'ensemble du département.

Les valeurs qui fondent et légitiment l'action de l'association sont :

Les valeurs autour de la personne : le respect des personnes, la participation des personnes, l'expression individuelle et collective en tant que citoyens, l'accès aux droits fondamentaux.

Les valeurs sociales : lutte contre l'exclusion, pour la solidarité et la justice sociale, le service de l'intérêt général, la laïcité.

Les valeurs associatives :

En interne : partage des valeurs entre les professionnels et les administrateurs dans un objectif de transformation sociale, l'évaluation qualitative et quantitative des services, la recherche d'amélioration par une démarche participative des salariés.

Vers l'extérieur : réflexion sur les politiques sociales en œuvre et prospective sur les besoins sociaux, communication auprès du grand public et des institutions sur les actions réalisées et les besoins des publics, création de liens avec les partenaires poursuivant les objectifs partagés en vue d'un résultat commun.

L'accompagnement mis en œuvre a pour but de permettre à la personne concernée de trouver une solution adaptée à sa problématique. Il se décompose en plusieurs phases : création du lien avec le travailleur social ; accueil, orientation, mise en relation ; soutien de la personne concernée dans la mise en œuvre du parcours d'insertion ; rendre la personne actrice de son parcours et de son projet.

Les missions et objectifs généraux sont les suivants :

- Lutter contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion et le cumul des difficultés de la vie.
- Favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement.
- Favorise l'accès à la santé, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, à la culture.
- Conforter les droits et la citoyenneté de personnes accompagnées.
- Promouvoir la coopération et le travail entre acteurs.

2. Présentation du service

Ce service de l'Oiseau Bleu a vocation d'héberger à titre temporaire des ménages en difficulté sans domicile.

L'objectif est de :

- De permettre de mûrir ou de mettre en place un projet

- De dépasser une situation d'urgence (rupture familiale, expulsion...) afin de mener à terme des démarches vers un logement de droit commun ou vers une solution adaptée à la situation des personnes.

Ce dispositif mis en place sur Meylan concilie ainsi la notion d'hébergement temporaire (accueil rapide pour sortir de la précarité ou de solutions trouvées dans le réseau relationnel) et transitoire (dernière étape avant le logement de droit commun).

Entrée dans les lieux et contractualisation :

Lorsque le SIAO nous oriente un dossier de demande unique pour chaque logement vacant, le gestionnaire de la résidence sociale Valmy reçoit le ménage afin de confirmer l'orientation ou le cas échéant de proposer une réorientation vers un autre dispositif si la situation l'exige. Une fois l'orientation validée, le ménage est accueilli dans le logement.

Un rendez-vous est prévu entre l'assistante sociale, le ménage et le gestionnaire des appartements temporaires. Cet entretien permet de préciser les objectifs de l'accueil :

- signer le contrat d'hébergement tripartite pour une première durée d'un mois,
- effectuer l'état des lieux et l'inventaire du mobilier et de l'équipement,
- remettre les clés au résident.

Liens avec la ville de MEYLAN

« La Ville de MEYLAN s'engage, en lien avec le référent social, à faciliter les solutions de sorties des appartements de dépannage pour les ménages accueillis, en particulier vers des logements de droit commun » (convention Ville de MEYLAN/Association de L'Oiseau Bleu).

Une information régulière des personnes admises ou en instance d'admission dans les logements temporaires est transmise au Service Action Sociale (santé et solidarité).

Les contrats d'hébergement sont tripartites : entre le gestionnaire, le référent social et le ménage hébergé. Le référent reste ainsi et pendant la durée de l'accueil garant de l'accompagnement social. L'Oiseau Bleu garantit les conditions d'occupation des logements. Il aborde, en lien avec l'assistante sociale lors du renouvellement de contrat, les questions liées à l'hébergement, à la recherche de logement, à la situation/emploi et aux ressources dans le cadre relogement.

C) Modalités de l'orientation

Depuis le 1^{er} avril 2019 s'est opérée la reprise des activités d'orientation des POHI par le SIAO départemental, géré par la Fondation BOISSEL. Cette plateforme désormais unique centralise la réception, le traitement et l'orientation des « Demandes Uniques d'Hébergement » (D.U.H) émanant de l'ensemble du Département.

Pour tout logement temporaire de disponible ou prochainement vacant nous renseignons le SIAO qui nous oriente la DUH d'un ménage pouvant correspondre à une possible admission. Notre rôle est ensuite de recevoir ce ménage et de valider à travers l'entretien son accueil ou si la situation l'exige de préconiser une nouvelle orientation vers un dispositif plus approprié.

Les ménages ne peuvent donc plus comme précédemment accéder directement à notre service via les assistantes sociales de secteur. Cette nouvelle procédure d'admission a également mis un terme aux commissions mensuelles qui permettaient aux assistantes

sociales de secteur d'exposer une situation, de l'évaluer au niveau du groupe, et de valider ensuite l'admission ou non d'un ménage sur un appartement vacant.

IV. ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

A) Analyse des orientations

Toutes les demandes d'hébergement rédigées par les assistantes sociales du secteur nous sont désormais transmises par le SIAO à partir d'une disponibilité de logement en cours ou à venir.

Nous avons ainsi reçu une seule orientation en 2022 émanant du SIAO, ce qui s'explique en partie par le nombre restreint de sorties du dispositif. En effet, nous avons réalisé deux sorties sur l'année.

Pour autant, le délai entre la vacance des logements et l'orientation du SIAO de ménages sur le dispositif s'est relativement allongé cette année ; constat que nous avons déjà fait l'année précédente. Pour ces deux logements vacants, 3 mois se sont écoulés avant que l'orientation du ménage se concrétise. Nous avons profité de cette période pour refaire les logements qui avaient besoin d'un grand rafraîchissement.

Si nous nous arrêtons sur cette problématique, plusieurs constats pourraient expliquer ces délais parfois longs :

1/ Le SIAO a pris des missions supplémentaires (notamment l'orientation des mesures AVDL et les renouvellements des contractualisations des CHR), ce qui semble avoir eu un impact sur les commissions hebdomadaires.

2/ Des demandes DUH qui semblent moins nombreuses sur le territoire de Meylan : peut-on parler de non recours ou est-ce que la politique du logement d'abord permet aux ménages d'accéder directement à un logement plus rapidement ?

C'est aussi dans ce contexte, que nous avons orienté en interne une situation qui émanait de la résidence sociale Valmy en accord avec le CCAS de Meylan et en lien avec le SIAO.

Lieu de résidence antérieure des ménages orientés : Le ménage orienté travaille sur la commune de Meylan.

Raison de la demande d'hébergement :

Suite à une séparation conjugale, un homme avec son fils ne pouvaient plus se maintenir dans le logement qu'ils occupaient. La demande d'hébergement temporaire est devenue la solution lui permettant de se dégager de ce logement trop onéreux pour ses ressources tout en le rapprochant de son lieu de travail sur Meylan.

La seconde orientation a été instruite par notre service sur la résidence sociale Valmy afin de permettre à un jeune homme de bénéficier d'un hébergement temporaire avec une participation forfaitaire fixe. En effet, ce jeune homme qui était initialement hébergé à la résidence sociale Valmy a vu ses ressources chuter brutalement en cumulant un indu à la CAF, ce qui l'a fortement endetté. Afin d'éviter un endettement plus important, une DUH a été instruite par les travailleurs sociaux pour permettre un changement d'hébergement en ALT. Un logement était alors disponible sur la commune, aucune demande n'était en

attente. Nous nous sommes alors rapprochés du CCAS de Meylan pour valider cette possibilité.

Réponses faites aux diverses demandes :

Nous avons répondu favorablement à la seule demande d'admission qui nous a été transmise par le SIAO.

B) Bilan des admissions et de l'occupation

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
Nous avons hébergé sept ménages : 7 adultes et 7 enfants
Nous avons admis deux ménages dont deux adultes et un enfant.

1) Admission

Situations antérieures des deux ménages admis : Nous avons ainsi proposé un accueil à :

Un homme seul avec son fils : Suite à une séparation conjugale, Mr est resté dans le logement privé du couple. Mais il s'est vite retrouvé en difficulté financière pour s'acquitter de ses loyers. Mr travaillant sur la commune de Meylan mais vivant dans un territoire éloigné, il paraissait judicieux qu'il puisse intégrer cet hébergement temporaire pour mettre à plat sa situation personnelle et financière et lui permettre de rebondir.

Un homme seul : Ce jeune homme était avant son accueil sur Meylan, hébergé à la résidence sociale Valmy. Suite à une baisse de ressources importantes et des problèmes liés à la CAF, il a commencé à s'endetter fortement. Les travailleurs sociaux qui l'accompagnent dans ses démarches ont instruit une DUH auprès du SIAO afin de le réorienter vers un hébergement en ALT (pour éviter cet endettement). N'ayant pas de demandes en cours de traitement sur le secteur et ayant un logement vacant, nous nous sommes rapprochés du CCAS pour valider cette orientation.

2) Occupation

Composition des sept ménages hébergés :

Composition familiale	Présents au 01/01/22	Admis en 2022	Sortis en 2022
Isolé	1	1	
Isolé +2	2		1
Isolée	1		
Isolé +1		1	
Isolée +4	1		1
TOTAL	5	2	2

En 2022, sur les sept ménages accompagnés dans le cadre de l'hébergement temporaire, trois ménages sont des personnes isolées, les autres ménages étant des familles isolées avec des enfants à charge à temps plein, ce qui correspond à la typologie des logements proposés sur ce dispositif.

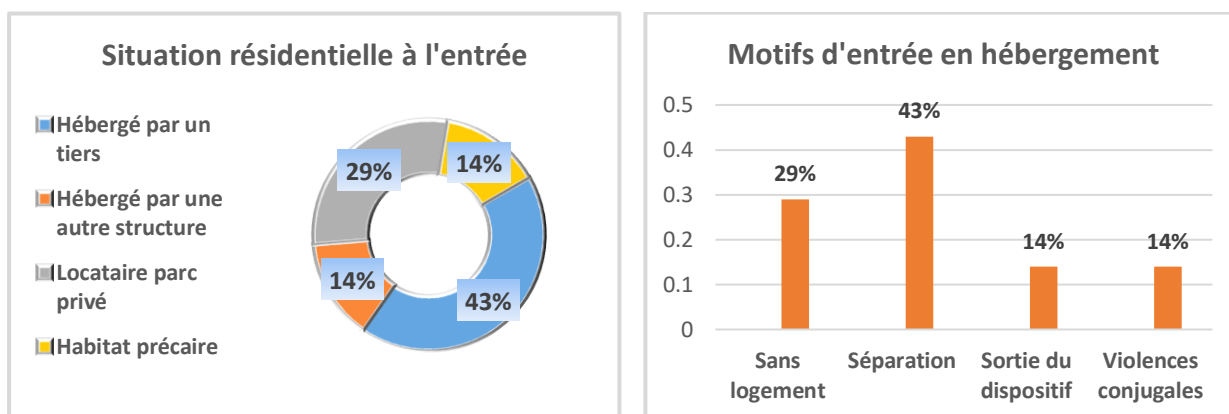
Age des ménages hébergés :



Nous constatons que les classes d'âges concernant les adultes hébergés sont assez homogènes avec une moyenne d'âge de 37 ans.

Quant aux enfants hébergés, ce dispositif permet aussi d'accueillir dans de bonnes conditions les enfants qui peuvent parfois être en garde alternée. Nous notons pour cette année que les adolescents sont nombreux.

Logement antérieur des ménages hébergés :



Tous les ménages ont eu une expérience locative avec une durée variable suivant leurs situations individuelles.

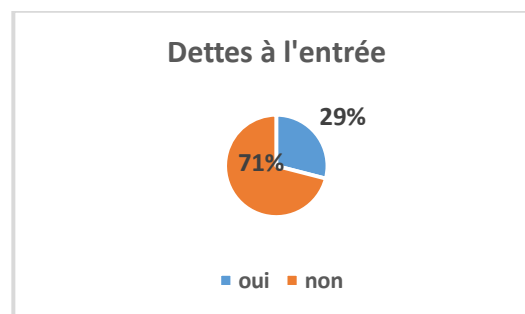
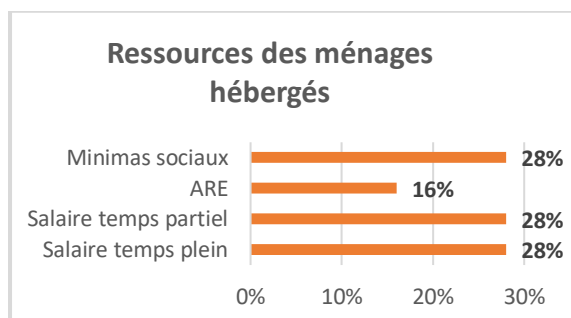
Trois ménages (43%) bénéficiaient d'un accueil soit par un tiers soit par un membre de leur réseau familial. Lorsqu'il faut parer rapidement à la perte d'un toit, on requiert auprès de son entourage proche une solution alternative, nous savons par expérience que cette initiative d'accueil d'un membre proche reste une solution qui ne peut s'inscrire dans la durée. C'est à ce stade que nous pouvons intervenir en matière de relais en proposant un hébergement sur la commune évitant ainsi des fractures avec l'environnement proche.

Deux autres ménages étaient en situation pour l'un de très grande vulnérabilité (dormant dans sa voiture suite à une séparation), pour l'autre étant hébergé à l'Abri sous la Dent en situation d'urgence avec ses deux filles.

Enfin, deux ménages étaient avant leur arrivée locataires dans le parc privé. Suite à une séparation, ils n'avaient pas de relais ou de possibilité d'accéder à un autre logement.

Nous avons aussi répondu rapidement à une situation de violence conjugale pour une femme avec ses 4 enfants.

Problématiques et ressources des ménages hébergés :



Sur les sept ménages hébergés quatre disposent d'un salaire, le montant des rémunérations mensuelles s'échelonne entre 1300€ à 1500€. Les salaires confondus affichent une moyenne à 1300 €. Deux ménages perçoivent le Revenu de Solidarité Active, un dernier une allocation de retour à l'emploi.

La majorité des ménages hébergés accèdent à l'hébergement temporaire en ayant aucune dette.

Deux ménages sont dans une situation d'endettement à leur entrée en hébergement. Cet endettement est principalement lié à des dettes liées à des crédits à la consommation.

C) Bilan de l'occupation

En 2022, le taux d'occupation des logements se fixe à 87 %.

Ce taux est plus élevé que l'année dernière (76%). Il s'explique notamment par l'occupation sur l'année complète de trois ménages. Deux sont entrés dans le dispositif fin 2021, le dernier est présent dans le dispositif depuis 29 mois pour lequel la sortie n'a pas pu se concrétiser à ce jour.

Les ressources de ce ménage sont restées pendant plusieurs mois instables ; par ailleurs, le ménage demandait à être relogé sur un secteur très restreint sur la commune de Meylan.

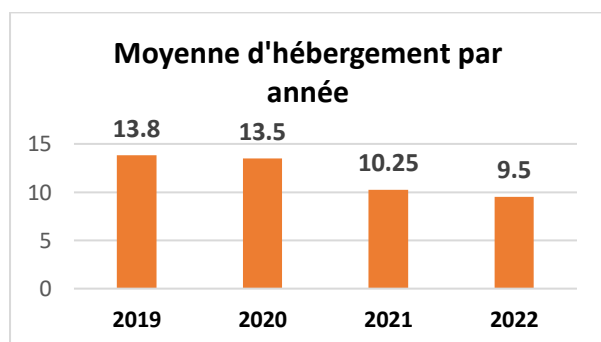
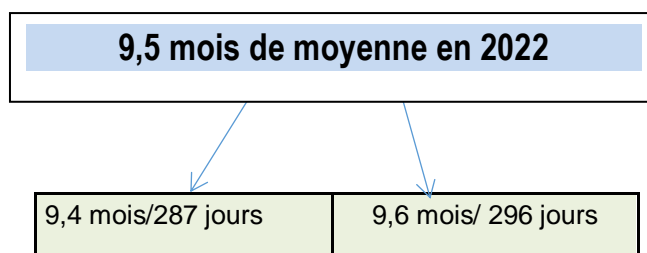
Bien que positionné sur plusieurs logements durant ces derniers mois d'hébergement, le secteur où étaient implantés les logements était trop éloigné pour permettre à ce Mr de s'inscrire dans une insertion durable. Il a notamment eu une proposition de logement dans le Haut-Corenc. Il a fallu travailler avec lui sur ses choix et la réalité des logements sociaux. Aujourd'hui, il a accepté d'élargir sa demande, ce qui va certainement lui permettre de sortir du dispositif.

Un autre ménage est entré dans le dispositif suite à une séparation de couple. Mr gérait alors un magasin de sport sur la commune de Meylan. Sa situation professionnelle très

complexe et des démarches administratives non actualisées ont freiné considérablement l'accès à un logement pérenne. A ce jour, Mr a accepté de mettre fin à son entreprise qui n'était pas viable, et attend des documents lui permettant de débloquer sa situation.

Enfin, nous avons accueilli une jeune femme sur l'un des hébergements temporaires de Meylan. Celle-ci était alors en formation qualifiante sur la commune de Pont de Claix. Pour lui éviter des trajets trop importants (et ayant des horaires de travail atypiques), nous lui avons proposé ce logement. Dernièrement, Mme a eu une proposition de logement qui ne correspondait pas à sa situation. Nous sommes dans une recherche active notamment avec action logement puisque Mme travaille de manière pérenne aujourd'hui.

Pour les deux ménages sortis nous affichons une moyenne d'hébergement de 9,5 mois.



L'exercice de cette année laisse apparaître une moyenne en dessous d'une année, ce qui est assez exceptionnel.

Type de sortie :

Commune d'origine	Commune de relogement	Bailleur
Abri sous la dent (Crolles)	Grenoble	SDH

Sur l'année 2022, un seul ménage sur les deux sortis a intégré un logement de droit commun en dehors du secteur de Meylan.

- Le second ménage correspond à une femme avec ses enfants qui avait quitté le domicile conjugal suite à des violences subies au sein du couple. Suite à des démarches de divorce pendant son hébergement, la personne concernée s'est vue réattribuer le logement qu'elle occupait initialement avec son conjoint.

V. Conclusion et perspectives

Le dispositif Meylanais offre un maillage partenarial et un étayage permettant aux personnes qui adhèrent à l'accompagnement une belle transition afin d'aborder sereinement les changements de situations. La fonction tremplin de ce dispositif est réelle car elle permet de souffler et de régler ce qui empêche l'accès au logement.

Nous avons réamorcé des temps d'échange et de régulation entre les services qu'il faut à l'évidence maintenir. Il faudrait reprendre attache auprès du SLS pour en faire de même. Une nouvelle professionnelle prend ses fonctions sur le territoire.

Nous avons remarqué encore cette année, une baisse notoire des orientations et nous devons à notre sens nous interroger sur ce point afin que des ménages ne soient pas exclus de possibilités d'aide et d'accueil. Pour cela il nous paraît primordial de retravailler avec le SIAO et les partenaires du territoire.